

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DIRE salue le rapport de René Bonnell sur *Le Financement de la production et de la distribution cinématographiques à l'heure du numérique*

Le syndicat des Distributeurs Indépendants Réunis Européens (DIRE) salue le rapport de René Bonnell sur *Le Financement de la production et de la distribution cinématographiques à l'heure du numérique* remis dans le cadre des Assises pour la diversité du cinéma français initiées par la Ministre de la Culture, et appelle à l'ouverture d'une concertation élargie aux relations avec l'exploitation.

Le syndicat DIRE se félicite de la qualité du rapport de René Bonnell et de l'étude sur la rentabilité des films produite par le CNC. Le secteur dispose désormais d'une photographie des équilibres économiques actuels, intégrant les grandes évolutions auxquelles il est confronté depuis une dizaine d'années. Ce travail d'objectivation est en soi une avancée importante pour mener la concertation à venir, au moment où l'accélération de ces évolutions menace l'avenir de la création cinématographique.

DIRE salue notamment l'analyse des difficultés spécifiques de la distribution, et en particulier de la distribution indépendante : une exposition inégale des films participant à favoriser la concentration sur un nombre restreint de titres, le développement de la multiprogrammation et de la multidiffusion, des coûts de distribution en forte hausse et un risque financier de plus en plus élevé. Le rapport Bonnell conforte et amplifie ainsi les conclusions de précédents rapports portant sur la distribution, en particulier ceux de Daniel Goudineau (2000) et de Michel Gomez (2011). Aujourd'hui, sans une action forte et rapide pour structurer et conforter ce secteur, c'est un pan entier de cette filière, contribuant de manière décisive à la diversité de l'offre, qui pourrait être condamné.

Pour mener à bien cette refondation, la Ministre a exprimé la volonté que la relation entre les ayant-droits et l'exploitation, bouleversée par le passage des salles au numérique, soit pleinement prise en compte dans les discussions qui vont à présent s'ouvrir sous l'égide du CNC. DIRE se réjouit de l'élargissement du périmètre de cette concertation, et rappelle que la lutte contre le piratage est un préalable à toute intervention publique dans le secteur.

Paris, le 9 janvier 2014.